

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1012

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. Numéro de parution : 20260131. Date de parution : 12 juillet 2026. Annonce numéro : 1771. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

105 788 970 RCS Toulon.

MARIUS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 25000.00 EUR.

Adresse : 204 Allée des Eglantines, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 500 000 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : La fabrication, la vente au détail et en gros, sur place ou à emporter, de produits de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces, ainsi que tous produits alimentaires s'y rapportant ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe..

Adresse : 150, Route De Bandol, 83110 Sanary-sur-Mer.

Précédent propriétaire : 404 376 519 RCS Toulon. **HEISSAT ET CIE.**

Date de commencement d'activité : 28 mai 2026.

Publication légale : Mesinfos.fr du 24 juin 2026.

Oppositions : Dans les locaux où est exploité le fonds de commerce soit à 150 route de Bandol, 83110 Sanary sur Mer avec copie auprès de Maître Frédéric Dimino, domicilié 85 avenue du Maréchal Foch, 83000 Toulon..

Commentaires : Acte sous seing privé du 18 Juin 2026, enregistré à Toulon (83), le 24 juin 2026, dossier 2026 00030752. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..